

Déclaration de la CGT et de la FSU sur le rapport du COR « Perspectives des retraites à l'horizon 2030 »

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui est un rapport sur commande demandé par le Premier ministre.

Nous ne sommes pas dupes des motivations qui ont présidé à cette commande. L'objectif du Gouvernement était d'obtenir une caution du COR à un recul de l'âge de la retraite et ce avant même l'adoption de la réforme systémique voulue par le Gouvernement.

Le Gouvernement n'a pas caché qu'il voulait un retour à l'équilibre, avant sa réforme dont les 2 piliers sont la fixation une fois pour toutes du taux de cotisation (cotisations définies) et une stricte contributivité, renvoyant les dispositifs de solidarité à un financement par l'impôt.

Les résultats de cet exercice de projection ne sont guère surprenants : la fourchette de déficit, comprise entre 8 et 17 Mds€ est voisine des résultats du rapport de juin dernier, et correspond à quelques dixièmes de points de PIB (en 2025, le déficit représenterait entre 0,3% et 0,7% du PIB).

La leçon principale du rapport est que cet important écart résulte presque exclusivement du choix des conventions comptables utilisées pour estimer le solde financier du système de retraite dans son ensemble : le COR distingue ainsi 3 conventions : la convention TCC (taux de cotisation constant), la convention EPR (équilibre permanent des régimes) et la convention EEC (effort de l'Etat constant).

Chacun de ces choix a des défauts: par exemple, selon la convention TCC, qui était traditionnellement privilégiée par le COR, les suppressions d'emplois et l'austérité salariale dans la Fonction publique conduisent à une baisse des ressources de l'ensemble du système de retraite dans son ensemble et par conséquent à gonfler le déficit, d'où la conclusion des « experts » qu'il faut absolument reculer l'âge de la retraite de tous les salariés pour ramener le système à l'équilibre. C'est pourtant la conclusion que le Gouvernement risque de tirer du rapport.

L'importance de ces conventions comptables dans l'estimation des soldes montre qu'un pilotage par les soldes est tout simplement illusoire. Et que ces déficits sont tout simplement dépourvus de signification économique.

Le rapport montre au demeurant que la dégradation s'explique largement par l'ampleur des suppressions d'emplois dans la fonction publique, notamment territoriale, et par les exonérations, notamment l'exonération sur les heures supplémentaires et la suppression du forfait social sur l'épargne salariale dans les PME.

Comme le COR a coutume de le faire, il fait varier successivement les 3 paramètres de pilotage des retraites que sont le niveau des pensions, la durée de cotisation et le niveau des cotisations.

Il montre que si l'on voulait allonger la durée de cotisation cela impliquerait de faire passer la durée de cotisation de 44 à 46 annuités de cotisation pour la génération 1963, à comparer à la réforme Touraine qui prévoyait 43 années de cotisation pour la génération 1973.

Le tout pour compenser l'effet des suppressions d'emplois dans la fonction publique et l'impact des exonérations.

En revanche, il donne des arguments en faveur d'une augmentation des cotisations, voie que nous privilégions.

Le rapport du COR a le mérite de ne privilégier aucune des 3 hypothèses, même s'il développe de manière plus détaillée le scénario d'allongement de l'activité.

Il s'est également refusé à répondre à la demande de la lettre de mission « de se prononcer sur le bien-fondé de l'objectif d'un retour à l'équilibre financier du système de retraite en 2025, et a fortiori d'exprimer des recommandations sur les voies et moyens d'y parvenir » (page 5 du rapport).

Il reste que le risque est grand de voir le Gouvernement s'appuyer sur les résultats du rapport pour imposer de nouvelles régressions de notre système de retraite.

Nos organisations mèneront une lutte déterminée pour faire échec à ces tentatives et imposer une réforme de progrès de notre système de retraite.

Montreuil, le 21 novembre 2019